L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1886. 60me Année

Dufour & Donnet.
Propriétaires-Editeurs.

Entered at the Post Office at New Orleans, La., as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
VENDREDI, 12 NOVEMBRE 1886.

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$2 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

☞ Pour les petites annonces de Demandes, Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

VENTES DE CE JOUR.

Par Hy. Stern & Co.—A leur salle d'encan, bottes, souliers et brodequins.

Le ralliement des partis en France.

Depuis un an ou deux, il se fait, en France, dans les esprits, depuis les populations rurales jusqu'aux classes les plus élevées de la bourgeoisie, un travail sourd, lent, mais continu, mais fécond, que l'on n'a pas assez remarqué et qu'il est bon de relever, car il indique que les institutions républicaines y entrent dans une phase nouvelle. Les masses y sont essentiellement conservatrices. Depuis cent ans, elles ont pu accepter les révolutions qui s'opéraient en dehors d'elles et au-dessus d'elles, mais elles ne les faisaient pas. Une seule est mise à leur crédit—celle de 89. L'élan fut alors puissant, irrésistible; l'enthousiasme révolutionnaire envahit subitement toute la nation, de la base au sommet; c'était à qui porterait les plus rudes coups à l'ancien régime, encore plus méprisé que détesté.

A partir de cette époque, le peuple proprement dit a pu éprouver des mécontentements, manifester le désir de telle ou telle réforme politique ou économique, mais il n'a rien renversé, il n'a rien édifié. Il avait exprimé sa pensée, fait son œuvre, jeté son feu, en 89; il s'en est tenu là, il en revendra toujours là.

Depuis, on lui a, tour à tour, donné deux empires, deux royautés plus ou moins constitutionnelles, deux républiques; il a tout subi ou accepté—nous laissons au lecteur le choix de l'expression. En moins d'un siècle, on lui a fait parcourir le cercle entier des régimes politiques. Il n'y a plus moyen de lui offrir du nouveau; on ne peut lui donner que du vieux, passablement démodé, plus ou moins hors de service. Si fatigué qu'il soit de tous ces bouleversements qui ne lui ont guère profité—à l'exception, toutefois, des institutions républicaines, qui ont eu, pour le moins, l'avantage de lui rendre sa liberté, sa souveraineté, le maniement de ses intérêts—il serait capable de céder, une fois de plus, tant il a l'amour, peut-être exagéré, de la paix, de la tranquillité; mais voilà près d'un demi-siècle qu'on lui a mis entre les mains un tout puissant instrument—le suffrage universel; il a employé vingt ans à en apprendre l'usage; en voilà bientôt dix-sept qu'il s'en sert, non plus au profit d'une dynastie, mais à son propre bénéfice. Il connaît sa force, il sait qu'il peut résister à tous les éléments de désordre, de quelque côté qu'ils surviennent, d'en haut ou d'en bas. Il se demande ce qu'il a à gagner à changer le régime actuel dont il se trouve assez bien, à confier à d'autres la gestion de ses affaires, puisqu'il les administre tout aussi convenablement lui-même.

Si, par suite d'un mécontentement—fruit de quelque maladresse de ses gouvernants—il penche légèrement à droite, immédiatement les partisans des régimes déchus relèvent la tête et manifestent des velléités de restauration. Que fait-il alors? Par un léger mouvement vers la gauche, il rétablit l'équilibre du républicanisme et anéantit les espérances des ennemis de son repos.

Ce jeu de bascule du suffrage universel, en France, est très remarquable, quoiqu'il ne soit pas nouveau dans le monde; il rappelle les oscillations du corps électoral, aux États-Unis, où le pouvoir passe des mains des républicains en celles des démocrates, sans que le peuple cesse, un seul instant, d'en être le maître, le dispensateur.

De là, surtout chez une nation extrêmement amie de l'ordre, parce qu'elle l'est de travail, l'impuissance, tous les jours plus manifeste, des partis exagérés, de droite et de gauche. Cela est si vrai, que les radicaux, les révolutionnaires proprement dits, s'alarment, tout autant que les royalistes et les impérialistes, de la perpétuance du peuple à maintenir le régime existant, avec tous les éléments de conservation qui en sont la force et qu'il entend y laisser subsister. Qu'une partie des monarchistes, du clan bonapartiste ou du clan bourbonien, que le découragement gagne de plus en plus, se rallie à la République, il se forme, incontinent, un grand parti qui anéantit, d'un seul coup, tout espoir de restauration, toute tentative de révolution.

Telle est la crise morale que traverse la France et dont la manifestation la plus éclatante est le mouvement inauguré dernièrement par M. Raoul Duval.

Il n'y a pas longtemps, il avait déjà essayé, sans succès, d'opérer un ralliement salutaire, mais il s'était heurté à des obstacles qu'il était facile de prévoir et que, très probablement, il avait prévus lui-même. Il est impossible d'obtenir, du jour au lendemain, d'un homme politique tant soit peu soucieux de sa dignité, de se dégager tout à coup, de faire le sacrifice de son amour-propre et de ses attaches dynastiques. Il est naturellement porté à confondre ses anciennes opinions, ses préférences personnelles avec les volontés de la nation; c'est une illusion toujours chère à la vanité humaine. Il faut une forte poussée à certaines personnalités, liées par des antécédents qui engagent, pour les déterminer à faire une conversion, une volte-face. C'est cette poussée que M. Raoul Duval a tenté de leur donner, à la Chambre des Députés, dans la séance du 6 novembre. Son discours a produit un effet immense qui durera et se fera sentir dans le pays. Tout en rompant ouvertement avec la Droite, qui demande la révolution par en haut, il a attaqué violemment la Gauche, qui rêve la révolution par en bas, et il a posé les bases d'un grand parti républicain conservateur assez éloigné des illusions anti-patriotiques des réactionnaires que des folies dangereuses du radicalisme. Assez, trop longtemps, les gouvernements ont déchiré la France; il est temps que la nation, en pleine possession de ses droits et confiante dans sa force, administre, avec calme et sûreté, ses affaires; il est temps que les hommes politiques qui prétendent la diriger, cessent d'agir en dehors d'elle, de vouloir autre chose que ce qu'elle veut; qu'ils se conforment à ses désirs et s'occupent de ses intérêts.

Le dix-cours de M. Raoul Duval a—nous le répétons—produit un immense effet; il sera la, commentée, loué, applaudi dans tout la République. Il exprime nettement la pensée des masses; il est l'écho fidèle du sentiment qui les anime. Il félicite que ce cri de ralliement de tous les partis au sein de la république conservatrice fut jeté; M. Raoul Duval n'en est chargé. Les amis de la France l'en féliciteront et l'en remercieront.

L'"Almirante Barroso".—La frégate brésilienne "Almirante Barroso" est arrivée à Pernambuco le 16 octobre. Elle ira—ainsi qu'il a été décidé—jusqu'à La Plata et sera à Rio Janeiro vers le 15 décembre.

M. Allain Eustis, vice-consul du Brésil à la Nouvelle-Orléans, a reçu hier, du commandant Saldanha da Gama, une lettre datée du 21 octobre et qui nous donne les renseignements qu'on vient de lire.

LOUISIANE.

La *Sentinelle*, Thibodaux, paroisse Lafourche, du 6 novembre:

Maintenant que les élections sont terminées, à notre grand contentement, car tout est bien qui finit bien, nous allons pouvoir nous remettre au travail et consacrer à nos récoltes le temps que la politique nous ravissait.

—La Toussaint et le jour des morts ont vu, comme chaque année, toute notre population se porter vers les églises et les cimetières.

S'il y a quelque chose qui nous touche jusqu'au fond de l'âme, c'est ce soin pieux dont nous avons été témoins pour la tombe de ceux qui nous ont été chers. Qui ne s'est senti attendri, qui n'a en les entrailles remuées, en voyant de vieilles et débiles mains arracher l'herbe qui envahissait une sépulture à peine visible, au milieu de tant de tombeaux somptueux! Que d'espérances, que d'amour sous ces quelques pieds de terre que la main tremblante d'une vieille mère vent parer de quelques modestes fleurs ou de quelques verts arbustes! Nous ne voulons pas attrister cette chronique; nous croyons avoir assez vécu ces jours derniers avec nos chers morts, pour qu'ils nous pardonnent de revoir aux nécessités de la vie cruelle.

—La sécheresse continue à sévir dans toute sa rigueur et commence à inquiéter sérieusement les habitants, qui, autrement, se montrent assez généralement satisfaits du rendement de la canne. Le temps nous favorise à merveille et, pour peu que cela continui, la roulaison se fera vite et bien.

On n'a pas encore eu, jusqu'à présent, à enregistrer beaucoup de "breakages" et tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles.

Le *Meschacébé*, Bonnet Carré P. O., paroisse St. Jean-Baptiste, du 6 novembre:

Le gouverneur Nicholls, ce vaillant mutilé de notre dernière guerre et à la présence duquel il est juste d'attribuer l'étonnant, l'extraordinaire succès du grand mass meeting de la démocratie, tenu dimanche dernier, a été enchanté de notre population et de la réception qui lui a été faite, ainsi qu'à MM. Kohlman, Lionel Adams et Handy. Parmi nous, le gouverneur Nicholls a été le lion du jour, et chacun tenait à honneur à serrer la main de ce chef qui tint si admirablement le "gouvernail du navire de l'État," alors qu'il était au pouvoir. Un de nos amis a recueilli, et nous les a adressées, quelques phrases, prononcées par le gouverneur, que nous prenons plaisir à reproduire. Ainsi, en disant adieu à l'un de nos co-paroissiens, le gouverneur s'est exprimé comme suit:

"Dites à mes bons amis de St. Jean-Baptiste que, parmi eux, j'ai trouvé la journée trop courte, beaucoup trop courte." Après avoir dîné, le gouverneur s'est écrié:—"Depuis vingt-cinq ans je n'ai pas eu un ami bon comme celui qui m'a été servi, aujourd'hui, ni du café mieux préparé; cela prouve que St. Jean-Baptiste est toujours de la bonne vieille Louisiane."

S'adressant à l'un des membres du comité de réception, le gouverneur Nicholls lui a dit qu'il se pouvait bien faire qu'il eût à plaider une affaire devant notre cour de district, très prochainement, et lui a demandé de lui recommander une auberge.—"Une auberge! répondit notre co-paroissien; mais gouverneur, aucune famille à St Jean-Baptiste ne vous permettra d'habiter une auberge, car, quand vous viendrez parmi nous, chaque maison tiendra à honneur de vous offrir l'hospitalité." Le gouverneur a salué simultanément en disant:—"Décidément, les bons Créoles sont incorrigibles, car, nés généraux, ils le seront toujours."

Après sa visite au père Badoil qui, disons-le, a été d'une amabilité extrême envers le gouverneur, comme envers les trente ou quarante personnes qui sont allées le saluer au presbytère, le gouverneur Nicholls a dit:—"Votre curé est un homme à la fois poli, aimable et généreux que je voudrais souvent revoir; dites-lui que je garderai du bon souvenir de la visite que je lui ai faite et qu'au moment où il s'y attendra le moins, il me reverra à son presbytère."

Ce qui précède suffit pour établir que le gouverneur a été heureux parmi nous, et en reproduisant ses bonnes paroles, nous sommes convaincu qu'elles seront lues avec plaisir par tous les amis du noble mutilé à St. Jean-Baptiste—c'est-à-dire par tout le monde.

—Le département des postes a ordonné l'abolition du système des "money orders" à la poste de Bonnet Carré. Cet ordre prendra effet prochainement et dès lors les remises par la poste ne pourront plus s'opérer que par le moyen de lettres enregistrées. Nous ne pensons pas qu'il soit nécessaire de chercher à consoler le public pour cette perte, vu qu'il délaissait si complètement l'avantage que lui offrait le système des mandats que le département a jugé convenable de l'abolir; mais nous nous hâtons d'en féliciter la directrice de notre poste pour qui le fardeau était bien pénible en comparaison du salaire.

—Nous avons la douleur d'annoncer la mort de Mme Jean Levet, née Virginie Edrington et âgée d'environ 55 ans. La défunte a succombé, lundi, après une courte maladie, à une fluxion de poitrine, et ses restes ont été accompagnés, le lendemain, au lieu de repos, par une foule d'amis et de parents.

Le *Pionnier*, Napoléonville, paroisse Assomption, du 6 novembre:

Oui, nous nous réjouissons que M. E. J. Gay ait été élu.

Oui, à propos de cette élection, nous invoquons la région du Lafourche.

Car cette région est la nôtre.

Et nous ne voulons point perdre de vue notre boyau, qui est notre politique principale, constante, incessante, monotone, fastidieuse, si vous le voulez, mais que nous n'abandonnerons point. Car nous la croyons bonne. Elle intéresse une longue, riche et très importante région. Des milliers de planteurs, de travailleurs et d'habitants nous affirment que nous avons raison, que nous sommes dans le droit et que la question est de première ordre. Et ne le savons-ils pas?

Qui donc, par ici, de Donaldsonville au Golfe, sur tout le parcours du bayou, iguors que le bayou Lafourche est notre seule voie de communication, de transport et d'échange, et que cette voie, non seulement doit être conservée comme absolument nécessaire, mais encore améliorée, entretenue et rendue navigable en toute saison?

Voyons, de bon compte, en bonne raison et au bonne justice, étant des milliers de producteurs, vivant en Amérique et étant citoyens des États-Unis, ayant un cours d'eau à nos portes, et qu'un peu de travail rendrait navigable toute l'année, faut-il que, pendant cinq ou six mois de la dite année, nous soyons dans les conditions du dix-huitième siècle, de nos aïeux les pionniers, et que la vapeur, cette tant belle chose, si utile, si démocratique, si américaine et si répandue partout, soit pour nous comme un rêve lointain, irréalisable, ou tout au moins de six mois sur douze?

Et le cours d'eau est là, ouvert sur le Mississippi, le plus grand et le plus inépuisable fleuve du monde!

Monsieur Gay, nous comptons sur vous.

La *Revive*, Markseville, paroisse Avoyelles, du 6 novembre:

Nos fermiers sont en train de rentrer leurs pommes de terre. La récolte est abondante et les tubercules sont de bonne qualité.

—Mardi dernier, la question du siège de la paroisse et de la maison de cour a été décidée par le vote du peuple. Ce siège est transporté, de Markseville, à la jonction des Bayous Rouge et des Glaises. Jamais, dans les annales de la paroisse, on n'avait vu autant d'excitation, un jour d'élection. Les partisans du changement de siège l'ont emporté à une forte majorité. La décision sera singulièrement préjudiciable aux propriétaires de Markseville—surtout à ceux qui, par le genre de leurs affaires, se trouvent obligés de résider près du chef-lieu de la paroisse. Néanmoins, sous un gouvernement démocratique comme le nôtre, où tout doit se régler suivant le principe *rez populi, rez Dei*, il est du devoir de tous les citoyens de se soumettre à la volonté de la majorité. Malgré l'animation et l'importance des intérêts qui étaient en jeu, les opérations du scrutin se sont faites paisiblement. Nous devons dire que nos amis du Bayou n'ont pas abusé de leur victoire; ils se sont tus par respect pour les vaincus. Nous ne pouvons que les en remercier.

—Décédée, à Markseville, à l'âge de 33 ans, Mme Jules Gagnard, née Flavie Chatelain.

Un article du "Journal des Débats" sur l'organisation de l'enseignement primaire en France.

Nous reproduisons un article du *Journal des Débats* du 28 octobre sur le projet de loi qui est relatif à l'organisation de l'enseignement primaire en France que la Chambre—nous annonce le télégraphe—a adopté:

La dernière délibération sur le projet de loi relatif à l'organisation de l'enseignement primaire s'achève, à la Chambre, sans incidens notables. Tous les amendemens sont régulièrement repoussés après une discussion très sommaire. On sent que, selon l'expression d'un orateur de la Gauche, "les situations sont prises", autrement dit, qu'il y a un parti pris de voter, au plus tôt, le projet de loi tel qu'il a été adopté par le Sénat. Aux yeux de la majorité, il est, paraît-il, urgent d'inaugurer le régime nouveau. Il n'y a pas un instant à perdre pour pousser, avec un redoublement d'énergie, l'œuvre de la laïcisation, pour briser les dernières résistances des Conseils municipaux, pour installer, enfin, de gré ou de force, dans chaque commune de France, l'instituteur selon la formule, l'instituteur conforme au modèle réglementaire, le seul que le gouvernement puisse approuver et garantir, le seul dépositaire autorisé de la philosophie de M. Goblet, le seul représentant breveté de l'État, de ses doctrines et de sa politique.

"La loi que vous allez voter, disait, dernièrement, un député de la majorité, aura, certainement, un nom dans l'histoire. On l'appellera la loi de la laïcité." L'histoire nommera cette loi comme il lui plaira, mais ceux qui voudront porter un jugement réfléchi sur l'œuvre qu'on est en train d'accomplir et en peser les conséquences, ne se contenteront pas de cette vaine formule. Ils se demanderont si, dans le régime nouveau de l'enseignement primaire, il n'y a pas quelque chose de plus grave que le changement du costume des instituteurs, et si l'on ne nous fait pas payer bien cher le bienfait de la laïcisation universelle.

Nous aurons, partout, dans toutes les écoles publiques, un instituteur on une institutrice laïque; voilà qui est entendu; mais il reste à savoir—et c'est l'essentiel—ce que seront ces maîtres, comment ils comprendront leur mission, et quels collaborateurs vont être imposés aux pères de famille pour l'éducation de leurs enfants.

Nous disons les collaborateurs des pères de famille; c'est, en effet, le nom qui convient aux instituteurs. Tel est le rôle qu'ils devraient être appelés à remplir dans chaque commune; malheureusement, ils tendent, de plus en plus, à perdre ce caractère et cette attribution. La loi qui va être votée ne contribuera pas, médiocrement, à les en dépouiller tout à fait. Tous les efforts de ceux qui ont participé à l'élaboration de cette loi ont eu pour but et auront pour effet de mettre, de plus en plus, l'instituteur hors du contrôle, de la surveillance et de l'influence des pouvoirs locaux, de l'école, en quelque sorte, dans une sphère supérieure, et de faire en sorte que l'école, au lieu d'être une institution communale, devienne, exclusivement, une institution d'État.

A aucune époque, ni dans aucun pays du monde, on ne s'est avisé de soumettre l'enseignement primaire à un pareil régime. Nulle part, surtout, on n'a vu des hommes faisant profession de libéralisme, saisis d'une pareille fureur de centralisation. Il semble que les auteurs et les partisans du projet de loi n'aient qu'une pensée, qui est d'empêcher que les autorités locales et les familles puissent se mêler, en quoi que ce soit, de ce qui se passe à l'école, et exercer une influence quelconque sur l'enseignement qu'y donne. Tous les amendements qui ont pour but de donner aux Conseils municipaux voix au chapitre dans les questions scolaires, sont tous, impitoyablement, rejetés. On a cru nécessaire de prendre des précautions contre les entraînements auxquels le ministre de l'instruction publique pourrait céder, et on lui interdit, formellement, de tenir compte des vœux exprimés par les municipalités.

Il semble même que la loi ait spécialement pour objet de faire échec aux Conseils municipaux. Dans la discussion, il est question, à tout moment, de "briser leur hostilité" et d'avoir raison de leur opposition. Ce que l'on se propose, et l'on ne s'en cache pas, c'est de proclamer et d'établir le droit souverain, absolu, sans contrôle, sans contrepoids, de l'État sur l'enseignement primaire, sur l'éducation des enfants du peuple. Pour arriver à ce but, il faut donner à l'instituteur un caractère nouveau, des fonctions nouvelles: il faut qu'il cesse d'être l'homme de la commune pour être exclusivement, ainsi qu'on le disait, il y a quelques jours, à la tribune de la Chambre, "l'agent de l'État, le représentant de la société moderne dans la commune."

L'instituteur, nommé par le préfet, n'ayant pas à compter avec les pouvoirs locaux, ne recevant, sur le budget municipal, aucun subvention qui ne soit obligatoire, représentant et, souvent, seul et unique représentant de l'État dans la commune, l'instituteur ne sera plus, désormais, qu'un fonctionnaire public, chargé de donner, et même d'imposer, au nom de l'État, pendant un certain nombre d'heures fixé par les règlements, l'enseignement prescrit par les programmes officiels.

Il sera aussi un fonctionnaire politique, et même le fonctionnaire politique par excellence, puisqu'on l'élève à la dignité de "représentant de la société moderne" et de dépositaire de l'idée républicaine.

Ce n'est pas ainsi que l'on comprenait, autrefois, le rôle de l'instituteur. Lorsque en 1833, M. Guizot réorganisait l'enseignement primaire et lui donnait une impulsion féconde, il attendait beaucoup des maîtres qu'il donnait aux enfants du peuple, mais c'est une influence morale, et non politique qu'il voulait leur faire exercer. "C'est une influence morale, disait-il, placée au milieu de ce peuple sur qui le pouvoir n'agit plus guère aujourd'hui que par les percepteurs, les commissaires de police et les gendarmes." On ne songeait pas, alors, à faire, de l'instituteur, un fonctionnaire administratif; on voulait que l'école fût comme une annexe de la maison paternelle, et que le maître d'école, les autorités municipales, les parents, fussent intimement mêlés pour l'accomplissement d'une œuvre commune. Dans une circulaire adressée, en 1835, aux inspecteurs primaires, le ministre de l'instruction publique recommandait, tout spécialement, à ses agents, les rapports qu'ils devaient entretenir avec les autorités locales et avec les familles. "Vos relations avec ces diverses personnes, écrivait M. Guizot, sont de la plus haute importance pour la prospérité de l'instruction primaire. Ne craignez pas d'entrer avec elles dans de longues conversations sur l'État et les intérêts de la commune; recueillez tous les renseignements qu'elles voudront vous fournir; donnez-leur, sur les démarches diverses qu'elles pensent devoir faire dans l'intérêt de leur école, toutes les explications, toutes les directions dont elles ont besoin; faites appel à l'esprit de famille, aux intérêts et aux sentiments de la vie domestique. Ce sont là, dans le modeste horizon de l'activité communale, les mobiles à la fois les plus puissants et les plus moraux qu'on puisse mettre en jeu."

Aujourd'hui, il semble que l'on veuille le prendre le contrepied des idées qui prévalaient alors. Sous prétexte d'assurer l'indépendance de l'instituteur et de relever sa situation, on va l'isoler, de plus en plus, de la vie locale et lui faire perdre cette "influence morale" qu'il avait à faire dans l'intérêt de la commune. Qu'y gagnera-t-on? Au point de vue politique, il n'en fait être que de misérables intérêts électoraux, l'instituteur pourra être, comme les autres fonctionnaires, un agent de candidature officielle, mais "l'influence morale", le maniement des esprits, la direction et le conseil, passeront à d'autres, à ceux qui, dans l'éducation de la jeunesse, auront vu autre chose qu'une fonction attribuée par l'État et une machine administrative; à ceux qui, sans trop se soucier de la neutralité, se seront mêlés, intimement, à la vie morale de leurs élèves, qui auront été associés à l'autorité domestique et se seront faits les collaborateurs de la famille. Les auteurs de la loi auront ainsi manqué leur but. Sans doute, ils auront créé des agens électoraux, mais ils auront tué l'instituteur et l'éducateur dans nos écoles publiques, et ce n'est ni la république ni la société moderne et laïque qui profiteront de cette innovation.

Les députés qui montrent tant d'ardeur à voter cette loi se trompent s'ils croient rendre un service signalé à la cause républicaine. Ils ne sont pas moins dans l'erreur s'ils s'imaginent se concilier ainsi les bonnes grâces de leurs électeurs. Il faut que les passions antireligieuses et sectaires dont ils sont animés les aveuglent bien étrangement sur leurs propres intérêts, pour qu'ils ne se rendent pas compte du mécontentement que l'application du régime nouveau va causer dans le pays. Les communes qui vont avoir à faire de lourds sacrifices pécuniaires, les Conseils municipaux dont les vœux seront méconnus, les pères de famille qui verront chasser les instituteurs auxquels ils avaient donné leur confiance, ne supporteront pas tout cela sans impatience; ils ne sauront aucun gré à leurs représentans de leur avoir imposé ces charges et d'avoir fait cette violence à leurs sentimens et à leurs habitudes, et ils pourront bien leur faire sentir assez durement, à l'heure où les comptes se rendent, qu'ils ont fait non seulement une mauvaise loi, mais aussi,—ce qui doit les toucher davantage,—une loi impopulaire et impolitique.

Une réponse au "Standard" de Londres.

Le *Journal des Débats* du 29 octobre:

Les Français sont des ingrats, dit le *Standard*. Au lieu de savoir à l'Angleterre un gré infini d'avoir consenti à occuper l'Égypte, ils se permettent de trouver cette occupation trop longue, et de demander quand elle finira. Les autres feuilles de Londres, sans pousser tout à fait aussi loin l'amour du paradoxe, parlent à peu près sur le même ton. "Le droit qu'a l'Angleterre de "fixer elle-même le moment où il lui "plaira de rappeler ses troupes est un "droit incontestable, et ne peut être "traité comme une question ouverte." Ainsi s'exprime le *Times*, et le *Daily News* lui fait écho. Il se rencontre à Paris un journal, et non des moins considérables, pour leur prêter main-forte, pour nous encourager à attendre patiemment qu'il plaise à l'Angleterre d'abandonner l'Égypte, pour qualifier "d'aventure" et même de "folie" l'insistance que mettrait notre diplomatie à essayer de hâter le moment de l'évacuation.

N'est-déplaisant au *Standard*, nous n'éprouvons pas envers l'Angleterre la moindre reconnaissance, et nous n'admettons pas avec le *Times* qu'elle soit seule juge du moment où il lui conviendra de rappeler ses troupes d'Égypte. Quand elle est allée au Caire et à Alexandrie en 1882, elle y est allée pour rétablir l'ordre. Quelques semaines lui ont suffi pour venir à bout d'Arabi. Dès lors, sa mission était terminée. Elle n'a jamais considéré elle-même son occupation comme devant leur durer toujours. A toute occasion, ses hommes d'État ont affirmé qu'elle quitterait l'Égypte dès que la tranquillité y régnerait, dès qu'un gouvernement solide y serait installé. Nous ne voulons pas mettre en question la sincérité de ces déclarations; aussi bien, ce n'est pas elles qui ont créé pour la France le droit d'intervenir. Mais il nous est bien permis de constater que, depuis quatre ans, l'Angleterre administre et gouverne l'Égypte comme si elle prenait à tâche de se fournir elle-même le prétexte de n'évacuer jamais. Qu'a-t-elle fait pour doter de cadres indigènes et musulmans l'armée du Khédive? Quelle suite a-t-elle donnée aux propositions de ce commissaire ottoman qu'elle avait appelé elle même au Caire? Quelle mesure a-t-elle prise pour créer aux bords du Nil un personnel administratif? Le seul effet pratique de ces quatre années d'occupation, c'est, à l'intérieur, le progrès du désordre et de la désorganisation; c'est, au dehors, la perte du Soudan. Si, au bout d'une aussi longue période, l'Angleterre n'estime pas que son œuvre soit assez avancée pour lui permettre de rappeler ses soldats, de quoi donc tient-elle? On ne voit pas capable de rendre l'Égypte indépendante, ou elle ne le veut pas sincèrement.

L'Europe, et la France notamment, ont le droit de se préoccuper de cet état de choses. Ce droit, elles ne le cherchent pas, comme on affecte de le croire, dans la convention de 1885. Il existait auparavant. Il continuerait d'exister quand même on n'aurait pas à entreprendre, en 1887, cette enquête financière que l'Angleterre s'applique, en ce moment, à esquiver. L'Égypte est une partie de l'empire ottoman; toutes les nations y ont de graves intérêts engagés; la France y a exercé une influence séculaire; elle est la clef du canal de Suez; ce sont autant de raisons, et non les seules, pour que l'Europe, pour que notre pays ne dépassent pas la limite de leur action légitime et ne commettent ni un abus de pouvoir, ni même une infraction aux règles de la courtoisie internationale en surveillant de très près ce qui se passe au Caire, et en s'opposant à ce que l'Angleterre transforme en une possession indéfinie, ne différant d'un protectorat que par le nom, ce qui ne devait être au début, ce qui ne doit être qu'une occupation temporaire.

Comment répondre à cette opposition? C'est une question d'ordre diplomatique, et par là même, une question délicate. Déclarer, comme le faisait le *Temps* avant hier, que toute démarche engagée et suivie par la France auprès de l'Angleterre, au sujet de l'Égypte, est "une fausse démarche si elle ne doit pas, "à un moment donné, se transformer en "une sommation" et qu'"une sommation, c'est la guerre," parler ainsi, c'est vraiment tenir un singulier langage. Nous ne connaissons pas de négociation internationale à laquelle on le puisse l'appliquer. Le métier de diplomate devlendrait trop simple, il deviendrait même absolument inutile, si une nation n'avait à choisir, au moment où il s'agit pour elle de faire valoir un de ses droits mécounus, qu'entre un silence résigné et des coups de canon. Nous n'en sommes pas réduits à cette alternative. Ce qui importe, quant à présent, c'est que l'on sache bien au delà de la Manche que la France est résolue à ne pas abdiquer la part d'influence que son passé, sa position de grande puissance, ses intérêts coloniaux lui assurent en Egypte. Ce qui importe, c'est que l'Angleterre comprenne que, tant qu'elle ne donnera pas satisfaction sur ce point aux justes exigences de notre pays, il n'y aura pas d'entente cordiale possible entre sa politique et la nôtre. Ce qui importerait aussi, ce serait que notre presse française prît l'habitude de discuter de pareils sujets comme ils doivent être discutés, sans proférer de violentes et ridicules menaces, sans se mettre en évidence, sans manifester, d'autre part, les symptômes d'une puérilignimité faite pour encourager le mépris de nos réclamations et de nos droits.

Les Anglais en Egypte.—Les Anglais en Birmanie.

On lit, dans la *République Française* du 28 octobre:

Nous sommes les adversaires résolus de ce que l'on appelait en 48 la politique de "Risquons-Tout." Nous ne repoussons pas avec moins d'énergie la politique de "Lâchez-Tout," et c'est cette politique-là que recommande le *Temps*. Hier, en guise de leçon, il jetait hors de la nacelle les principes élémentaires d'un gouvernement qui se refuserait à n'être qu'une association de personnages pourvus de portefeuilles en marouqin. Aujourd'hui, c'est l'Égypte, cette Égypte où notre droit de vivre et de trafiquer est au moins égal à celui de l'Angleterre, cette vallée du Nil qui a été fécondée par la France et qui nous a gardé tant de précieuses sympathies. Ainsi délestée, dans quels brouillards honteux la République se perdirait-elle!

Nous ne sommes pas les ennemis de l'Angleterre et nous nous croirions très coupables si nous cherchions à exploiter contre elles le levain des vieilles rancunes. Mais notre admiration pour la Grande-Bretagne ne va pas jusqu'à lui immoler, parce qu'elle est une nation libérale et parlementaire, des intérêts de premier ordre et des droits séculaires. Ces intérêts, ces droits, nous pensons, au contraire, qu'il importe à notre honneur de les défendre jusqu'au bout, et c'est ce que pense également M. de Freycinet. Quant à dire, ce que dit le *Temps*, qu'il faut choisir entre l'occupation anglaise de l'Egypte indéfiniment prolongée et la guerre, c'est pure plaisanterie. Pour rappeler à l'exécution de ses promesses une puissance, fût-elle l'Angleterre, il est d'autres moyens que la guerre, et ces moyens, qui sont l'A B C de la diplomatie, ne sont ignorés de personne. C'est à des enfants, ce n'est point aux lecteurs du *Temps*, que le spectre de Croquemitaine fait peur.

"Il est dans le monde, disait Gambetta, des puissances qui savent colluder avec le Turc, afin, d'abord, de chasser la France, et, plus tard, afin d'hériter de lui." C'est cette succession qu'il s'agit d'interrompre. M. de Freycinet y travaille. Il est peut-être inutile d'entraver, par des déclarations que la presse anglaise enregistre avec une joie triomphante, une politique aussi digne de la France et de la République.

Voici la fin des réflexions, du même journal, dans son numéro du 21 octobre, sur la situation des Anglais en Birmanie:

Le Livre bleu nous mène seulement jusqu'au 10 juillet. A cette date, lord Dufferin envoyait à Londres le plan des opérations jugées nécessaires pour établir en Birmanie la domination britannique. Les forces anglaises s'élevaient alors à 32,720 hommes, plus que nous n'en avons jamais eu au Tonkin. Le vice-roi demandait, il est vrai, qu'on pourrait prochainement réduire dans de fortes proportions le corps d'occupation; il se flattait même, par l'ouverture de voies de communication, par des encouragements au commerce, par une administration équitable, de rendre bientôt inutile toute action militaire. On sait ce qu'il est advenu. La Birmanie a dévoré de nouveaux régiments, et le jour est loin encore où l'on pourra songer à la gouverner.

Mais la Birmanie n'est pas la seule préoccupation qui s'impose aux Anglais. La puissance britannique dans l'Inde est faite toute de prestige. Un rien suffit pour convaincre les Hindous de sa fragilité, et les conflits entre musulmans et brahmistes, que les troupes anglaises sont dans la nécessité de réprimer, prennent de jour en jour une gravité redoutable. Faut-il rappeler l'Irlande qui presse l'Angleterre au flanc? C'est pourtant l'heure que choisissent les journaux de Londres pour réprimander la France, menacer la Russie, tracer son devoir à l'Allemagne! S'ils étaient sages, ils remercieraient le gouvernement de leur avoir et à propos remis sous les yeux un échantillon de leurs propres misères.

Les Cortes d'Espagne.—La *Gaceta* a publié, le 26 octobre, un ordre royal fixant au 18 novembre courant la réouverture des Cortes.

Décédée, hier soir, à 6 heures 15 minutes à l'âge de 92 ans DELPHINE CHRÉTIEN, épouse du feu Gabriel Dantagnan.

Mesdames les sociétaires et spécialement ceux de la Société de bienfaisance sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, encoignure St Claude et Colombus.

Par ordre du Vice Président,

L. LEVOL,
Faisant fonctions de Président.
L. SIMON, Secrétaire.

Décédé, jeudi, le 11 novembre, à 12 20 heures P. M. à l'âge de 50 ans et 3 mois MARCEL RAMON MURO, natif de la Louisiane. Les amis et connaissances des familles Muro, Sauvier, Lafleuron, Desgrais, Chas. Everschaid, Aigner et Koch sont respectueusement invités à assister aux funérailles qui auront lieu aujourd'hui, le 12 novembre, à 3 heures et demie de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière résidence, No 146 rue Champs Elysées.

Société de Bienfaisance des Fils de la Louisiane Décédé jeudi 11 novembre 1886, à midi M RAMON MURO natif de la Louisiane âgé de 50 ans. Les officiers et membres de cette association sont priés de se réunir à leur local, vendredi 12 novembre, à 3 heures p. m. pour assister à l'enterrement de leur défunt frère et membre exempt

ARMAND F QUÉRÉ, Président.
JOSEPH V. BOFILL, Secrétaire aux minutes.
12 nov—1f

Décédée, hier soir, à 8 heures à l'âge de 25 ans MARIE E. GALY, née Young, native de la Louisiane. Les amis et connaissances des familles Young, Galy, Lacoste, Lafitte et membres de cette association sont priés de se réunir à leur local, vendredi 12 novembre, à 3 heures p. m. pour assister à l'enterrement de leur défunt frère et membre exempt

ARMAND F QUÉRÉ, Président.
JOSEPH V. BOFILL, Secrétaire aux minutes.
12 nov—1f

Société Française de Bienfaisance et d'Assistance Mutuelle de la Nouvelle-Orléans.—Décédée, jeudi, à 6 heures, à l'âge de 52 ans DELPHINE CHRÉTIEN, épouse du sociétaire Gabriel Dantagnan.

Messieurs les sociétaires et spécialement ceux de la section de Colombus sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, à 4 heures P. M. Le convoi partira de sa dernière résidence, encoignure St Claude et Colombus.

Par ordre du Président,

O. M. REDON.
SILVAIN BETAZÉE, Secrétaire.

Itinéraire:

De la Salle à St Mary, Camp, Magasine Jackson, St Charles, Julia, Camp, Gravier, St Charles, Canal, Charters, Ste-Anne, Levée, au salon de M J Bégué, où de rafraîchissements sont offerts à la Société, de la, Esplanade, Rempart, coin de la rue Kerlerec, où le Banquet aura lieu.

Les membres honoraires ainsi que musiques les invités, sont respectueusement priés de se joindre à la colonne au moment du départ.

Le Président du Grand Marché,
12 nov—3f PIERRE TUJAGUE.

A vendre dans le Deuxième District.

UNE CONFISERIE de premier ordre, bien achalandée, par des clients respectables et riches. A un prix modéré, paiements à des termes. Bonne occasion pour une personne de la profession.

Pour plus d'informations, s'adresser au No 97 Exchange Alley, près Conti de 10 à 3 heures.
15 oct—15, 1 mois. Mer et Dim Pl

Mme EUG. JACOB,
Maison de Coiffure pour Dames.
CHEVEUX, PARFUMERIES FRANÇAISES, ARTICLES DE FANTAISIE.
Dessins de cheveux faits sur commande
17.....Rue Baronne.....17
7 nov—3m Jeu Sam Dim

Magasin de Modes